

0622424Y
ACADEMIE DE LILLE
COLLEGE LANGEVIN-WALLON
PLACE DANIEL BRETON
62160 GREPAY
Tel : 0321291871

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/04/2018

Réuni le : 16/04/2018

Sous la présidence de : Sophie Cassar

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 4

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de :

- 2500,00 € pour acheter de la vaisselle au restaurant scolaire
- 4500,00 € pour acquérir un nouveau copieur
- 370.51 € pour prendre en charge l'admission en non valeur d'une créance (275.28) et les frais d'huissier relatifs à sa non recouvrabilité (95.23)

Répartition d'un reliquat de fonds sociaux d'un montant de 1552,37 €

- Fonds social Collégiens : 952,37 € ; Crédits ouverts après DBM : 7 173,37 €
- Fonds social des cantines : 600,00 € ; Crédits ouverts après DBM : 4 900,00 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0